



**Gestion intégrée des ressources en eau - GIRE  
Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal  
Atelier sous-régional Afrique de l'Ouest  
16-18 mars 2021**



## Synthèse des travaux de l'atelier régional de partage d'expérience entre paires sur la mise en œuvre de la GIRE des pays participants.

L'atelier régional était organisé en format hybride avec une participation en présentiel et en distanciel. Les participants en présentiel était composé des délégations du Burkina Faso avec le SPGIRE, l'AEN et l'AEM ; de la côte d'ivoire avec le MINEF ; du Sénégal avec la Direction de Gestion de la planification des ressources en eau (DGPRE) Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, du secrétariat technique du Sous-Comité de Gestion et de Planification des Eaux (SCGPE) de la Somone, Sénégal, Président de la PLE de Diender Kayar et du GRET ; Et la délégation française composée des AE Loire Bretagne et Seine Normandie ; de l'OiEau et de l'animatrice de SAGE Vie Jaunay, France ; et du pS-Eau  
En distanciel était du côté du Burkina l'AEM et le SG du CLE Vranso 3 et du côté de la France l'Animateur de la CLE – SAGE du bassin versant de l'Huisne.

### Déroulement des travaux

Sous l'impulsion de Mme Zoélie DUPERIER, chargée de projet OiEau, le discours d'ouverture de l'atelier régional a été prononcé par la directrice Mme Stéphanie LARONDE. Dans son discours d'ouverture, Mme LARONDE a fait un rappel des objectifs de l'atelier et a signifié de l'opportunité que les conclusions des travaux enrichissent les travaux du Forum Mondial de l'Eau lors de sessions thématiques. S'en est suivi la présentation des participants suivant : l'identité (Nom et prénom), Structure, pays. Enfin, un secrétariat a été mise en place, composé de M. Hilaire ILBOUDO, de Mme Marie-Paule ADDE et de Mme Thelma PELLICER. La police des débats a été assurée par les modérateurs des différentes tables rondes.

- 
- Les différentes sessions ont été animées sous la forme de tables rondes, déroulées par des présentations succinctes suivies d'échanges.
-

# Jour 1

---

La première journée de l'atelier régional de partage d'expérience a été riche en contenu et a permis de tenir 3 tables rondes pilotées par 3 modérateurs, qui ont traité de 6 thèmes et d'un partage d'expérience sur les outils de programmation. Ces sessions ont été animées par 21 panelistes qui ont partagé les avancées de la mise en œuvre de la GIRE de leurs pays respectifs : cas du Burkina, de la Côte d'Ivoire, de la France et du Sénégal. La substance des échanges se présente ainsi :

## Présentation liminaire

Animée en tandem entre Mme Anne BELBEOC'H, AESN, chargée de projets de politique territoriale et coopération internationale, et M. Hervé GILLIARD, AELB, chef de projets relations internationales et planification. Il s'est agi de faire une présentation sur les enjeux de l'action internationale des agences de l'eau et du cadre d'intervention de ces actions de coopération. Depuis 2005, la loi Oudin Santini permet aux AE de mobiliser 1% de leurs ressources pour financer des actions liées à la bonne gestion de l'eau au côté des collectivités territoriales françaises. Une nouvelle loi (**projet de loi d'orientation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales**) reprecise et priorise les actions en matière de solidarité. Cette nouvelle ambition envisage une augmentation du RNB (revenu national brut) en vue d'atteindre 0,7% de celui-ci au profit de 19 pays prioritaires en Afrique de l'ouest, Madagascar et Haïti.

4 leviers d'actions permettent de mettre en œuvre cette loi, qui sont : la coopération institutionnelle(i) ; la coopération décentralisée et la solidarité (ii) ; l'action d'urgence dans le cas de catastrophes naturelles uniquement à la demande du ministère des affaires étrangères français (iii) ; et enfin la participation aux activités internationales (iv).

Cette coopération a permis d'engranger comme acquis : 90 millions d'euros mobilisés au 10è programme ; en 2020 80% des projets financés par les AE étaient en Afrique; un impact sur l'accès à l'eau potable de millions de personnes à travers la mise en œuvre de ces projets.

Les piliers de ces interventions sont : la gouvernance(i) ; la planification (ii) ; la connaissance des milieux (iii) et le financement (iv).

Toutes ces actions sont menées en synergie d'action avec d'autres bailleurs tels DANIDA, la GIZ etc.

**En conclusion, l'enjeu du partenariat est d'arriver à une articulation de l'eau ressource et l'eau service à travers des projets incubés et les projets financés Eau et solidarité.**

## **TABLE RONDE 1 : portant sur LES INSTRUMENTS ET METHODOLOGIES DE GIRE PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE a été traitée par trois thématiques.**

Cette première table ronde a été modérée par Alain Bernard, OiEau, Chef du Service Afrique, Amérique latine, Asie du Sud-Est

### *Thématique 1 : Constats et objectifs collectivement définis sur l'élaboration du diagnostic du bassin*

Avec comme sous questions à traiter :

- Des acteurs mobilisés,
- Des enjeux ;
- L'approche d'élaboration du diagnostic,
- De l'appropriation par les acteurs concernés.

Les communications présentées par **Mme Mbayang GUEYE** du secrétariat technique du sous-comité de gestion et de planification des eaux de la Somone, Sénégal, et **M. Armel SOUMBOUGMA** de l'Agence de l'eau du Mouhoun, Burkina Faso, et enrichies par les échanges, ont permis de :

Synthèse globale : diagnostic est inclusif et participatif. Partant d'un constat ; la mobilisation des acteurs, la recherche de l'appropriation par les acteurs à la base par la concertation avant la validation

De l'expérience du **Sénégal**, à travers le diagnostic partagé du Plan de Gestion des Eaux et sa réactualisation progressive par le SCGPE de la Somone, il ressort que le processus du diagnostic du PGE de 2017 a été inclusif et s'est basé sur **un constat crucial** d'une surconsommation de l'eau ; due à l'implantation des industriels, agro-industriels ; des agriculteurs et du tourisme qui engendre le conflit d'usage. A travers le slogan « agir vite et ensemble pour l'eau », a sonné la mobilisation des acteurs autour des enjeux de la ressource en eau du bassin de la Somone. Toutefois, quelques limites ont été constatées, notamment : la qualité des données -incomplètes, voir erronées ; cela nécessite l'actualisation de ces données utilisées pour le diagnostic, mais la limite majeure du PGE est qu'il est faiblement approprié par les acteurs à la base (car la majeure partie des acteurs étaient absents lors de l'AG constitutive du SGP).

Ainsi, pour pallier aux limites présentées, il est procédé un diagnostic progressif et participatif. Enfin, le diagnostic a permis l'identification de 8 thèmes prioritaires à mettre en œuvre :

1. Communication ;
2. Efficience de l'eau ;
3. Formation ;
4. Connaissance ;
5. La gestion des eaux de surface
6. La planification par l'harmonisation avec les plans existants en vue d'intégrer l'eau dans ces plans ;
7. Règlementation (police de l'eau) ;
8. L'eau et l'assainissement.

Ces actions sont en cours de mise en œuvre.

L'expérience du **Burkina** présentée est le cas de l'élaboration du diagnostic du bassin de l'espace de gestion d'un CLE Vranso 2.

Le diagnostic du bassin a été réalisé à travers :

- Cartographie de l'espace de gestion du CLE à partir des données disponibles de l'état des lieux, de l'IGB, mais aussi auprès de l'AEM ;
- Identification des ressources de l'espace de gestion ;
- Identification des pressions et enjeux du sous bassin ;
- Caractérisation sur le terrain par le constat terrain ;
- Recherche de l'appropriation des acteurs à la base ;
- Elaboration du diagnostic ;
- Validation par l'AG.

Les échanges ont permis de mettre l'accent sur le poids du politique dans l'impulsion de la GIRE, du niveau de valorisation des informations du PGE pour le diagnostic partagé par le Sous-Comité.

---

### **Thématique 2 : Les instruments d'orientation et de planification par bassin (type SDAGE/SAGE/PLGIRE)**

Sous questions :

- De la prise en compte du diagnostic du bassin pour l'élaboration des instruments de planification et leur mise en œuvre ;
- De l'articulation des instruments selon les échelles hydrographiques avec les autres instruments de planification du territoire.

Les communicateurs étaient : M. Donatien IDANI, Directeur de la Prospective et de la Planification, Agence de l'Eau du Nakanbé ; M. Niokhor NDOUR, Directeur de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE), Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Sénégal ; M. Moctar SALL, Chef de la division Planification et Systèmes d'Information (DGPRE), Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Sénégal ; Prof. Bi Tié Albert GOULA, Consultant, Ex Coordonnateur du Projet de coopération pour la GIRE en Côte d'Ivoire ; et M. Hervé GILLIARD, AELB, Chef de projet « relations internationales et planification », France.

Les instruments et documents sont le SDAGE et le SAGE au **Burkina**. Le SDAGE s'applique au bassin hydrographique et le SAGE au sous bassin. Ces deux documents tiennent compte des documents et référentiels existant au niveau national. En outre, il existe aussi les PPI qui s'appliquent aux espaces de compétence comme le SDAGE, et les PGE aux espaces de compétence des CLE.

Au **Sénégal** il ressort que les échelles de planification ; documents et cadre de concertation sont : (depuis les années 2000 pour la GIRE) :

- Documents de planification et référentiels :
  1. Le code de l'eau en validation pour intégrer les aspects GIRE ;
  2. PAGIRE assorti d'un plan d'action prioritaire actualisé à l'horizon 2030 ;
  3. Plan de gestion des eaux de la sous unité Somone
- Echelles de planification, et documents associés :
  - Le niveau national découpé en 5 UGP avec les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
  - 28 sous UGP avec les plans de gestion des eaux (PGE)
  - La commune qui est le plus petit espace de gestion avec les plans communaux de GIRE (PCGIRE)
- Cadres de concertation pour le pilotage : comités de gestion et de concertation à tous les niveaux :

- Le Comité technique et le conseil supérieur de l'eau au niveau central ;
- Le comité de gestion et de planification de l'eau (CGPE) au niveau de l'UGP ;
- Le sous-comité de gestion et de planification de l'eau (SCGPE) pour les sous-UGP ;
- Plateforme locale de l'eau ou comité communal de l'eau au niveau des communes

Cas de la **Côte d'Ivoire** : depuis 1994 pour la GIRE :

- Code de l'eau
- Politique nationale de l'eau validée en 2010
- Plan GIRE en 2012
- Plan de sécurité en eau pour tous les usages (en cours)

Sur un besoin d'adoption de 17 décrets, seuls 6 sont adoptés actuellement.

Comme difficultés : déficit d'ancrage institutionnel de la GIRE ; l'intégration de la GIRE à tous les niveaux, et surtout la gestion sectorielle de l'eau avec une multitude de plans stratégiques sectoriels de gestion de l'eau. Comme conséquence : la sécurité en eau est menacée.

Cas de la **France**. (Depuis 1964) Fort enjeu de l'articulation entre les limites hydrographiques et les limites administratives.

Existence de documents de planification eau : les documents fondamentaux en matière de gestion de l'eau sont les SDAGE à l'échelle bassin et les SAGE à l'échelle sous bassin ;

Cadre de concertation : le SDAGE : CB et le SAGE : CLE

---

### **Thématique 3 : Les instances de concertation pour la GIRE**

Sous questions :

- De l'échelle hydrographique pour les instances de concertation
- Et du rôle, composition et fonctionnement interne

Les présentations ont été assurées par les panélistes que sont : Mme Anne BELBEOC'H, AESN, chargée de projets politique territoriale et coopération internationale ; M. Mamadou DIONE, Conseiller départemental de Mbour & Membre du secrétariat technique du Sous-Comité de Gestion et de Planification des Eaux (SCGPE) de la Somone, Sénégal ; Pr. Bi Tié Albert GOULA ; et M. Benjamin KONANE, Chef de service d'assistance technique aux organismes de sous-bassins.

#### **Cas de la France :**

Création des instances de concertation qui donnent des avis qui améliorent la politique de l'eau en France :

1. En 1964 avec la création du CB et le comité national de l'eau ;
2. 1980 avec la création des contrats de milieux / de nos jours les contrats territoriaux eau et climats ;
3. 1992 la loi sur l'eau qui crée les SAGE et les commissions locales de l'eau CLE
4. 2006 La LEMA qui crée les commissions territoriales.

#### Articulation

- National : comité national de l'eau, composé de présidents de CB et de présidents de CLE avec une échéance de 4 sessions par an et donne un avis sur des thématiques précises
- Echelle du bassin : 7 CB en France qui s'appuient sur des commissions thématiques
- Echelle sous bassin avec les commissions locales de l'eau, présidées par un élu local et composées par 3 collègues d'acteurs.

**Cas du Sénégal** : cas de l'instance du sous-comité en plein déploiement.

**Cas de la Côte d'Ivoire** : les instances sont en construction.

**Cas du Burkina** : cas du CLE instance de concertation à l'échelle sous bassin, et du CB instance de concertation au niveau bassin.

## **TABLE RONDE 2 : LES LEÇONS APPRISSES SUITE A LA MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS DE PLANIFICATION ET D'INSTANCES DE CONCERTATION POUR LA GIRE (traitée par trois thématiques)**

Cette session a été modérée par Mme Stéphanie LARONDE

### ***Thème 1 : Leçons apprises sur le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'un document de planification***

Sous questions :

- Des étapes depuis l'émergence d'un diagnostic du bassin vers l'élaboration d'un document de planification et sa mise en œuvre ;
- Les leçons apprises et défis pour la suite.

Les communications ont été faites par Mme. Anne PAPIN, animatrice du SAGE Vie Jaunay, France, et M. Donatien IDANI, Directeur de la Prospective et de la Planification, Agence de l'Eau du Nakanbé.

Synthèse globale : l'expérience d'élaboration du SAGE et de son opération

Cas spécifique de la **France** sur le Retour d'expérience du SAGE Vie Jaunay, de la planification à la mise en œuvre d'une action de préservation des zones humides.

La présentation d'Anne PAPIN, animation de CLE et de SAGE en France, s'est focalisée sur le processus d'élaboration et de la mise en œuvre du SAGE du bassin versant de Vie et Jaunay dans le bassin l'AELB.

Le SAGE a été fait dans une démarche volontaire.

Enjeux du SAGE de Vie et Jaunay : situé sur la façade littorale atlantique, le territoire du bassin de Vie et Jaunay est couvert de zone de marais ; production d'eau potable d'environ 12 millions de mètres cube par an ; activité agricole ; paysage de bocage ; de barrage érigé sur le cours pour la production d'eau, un développement touristique importante ; avec une démographie importante enfin ; c'est un bassin versant très dynamique au niveau économique.

Etape d'élaboration du SAGE : basée sur une démarche volontaire ; les étapes d'élaboration du SAGE ont été :

- Emergence 2001-2003 : avec un arrêté instituant le périmètre du BV ensuite un arrêté de composition de la CLE et une structure porteuse qui est un syndicat de rivière et de marais
- 2004-2010 : Elaboration : état des lieux, diagnostic, de concertation ; et de définition de la stratégie des objectifs ;
- Rédaction des documents : PAGD (*Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau*) et règlement, et la relecture juridique d'évaluation environnementale ;
- Phase de consultation ;
- Adoption de la CLE à l'unanimité du document ;

- Approbation du SAGE par le préfet en 2011.

Etape de mise en œuvre depuis 2011 : le SAGE a été actualisé en prenant en compte des thématiques particulières. Le SAGE est actuellement en cours de révision de l'état des lieux. De manière pratique, la mise en œuvre se fait à travers la signature de contrats de mise en œuvre des actions d'amélioration de la qualité de l'eau et de restauration des milieux aquatiques.

**Burkina** Retour d'expérience sur le cadre de mise en place d'une instance de concertation de la GIRE au Burkina Faso : Le Comité Local de l'Eau

L'expérience de mise en place des CLE sur trois générations

Etapes de création du CLE :

- Le diagnostic conjoint ;
- La mobilisation des acteurs ;
- L'élaboration des textes constitutifs du CLE ;
- L'AG constitutive ;
- L'installation officielle du CLE ;
- L'accompagnement du CLE (technique et financier) et PGE (plan de gestion de l'eau).

### **Issue des échanges :**

Les comités locaux de l'eau de l'AEN bénéficient d'un appui financier -subventions- de l'agence pour le fonctionnement et la mise en œuvre de leurs activités annuellement. Mais toutefois, le statut actuel des AE est un handicap pour l'autofinancement de ces CLE.

---

## ***Thème 2 : Typologie et critères d'articulations entre les instances de « bassins » de type CB et de type CLE***

Les communications ont été faites par M. Moctar SALL et Dr Fatimata BARRO, Chargée de l'Appui Conseil au Secrétariat Permanent pour la GIRE.

**Cas spécifique du Sénégal :** Le territoire est subdivisé en UGP, sous UGP et communes comme territoires cohérents de gestion de la ressource en eau.

Le Sénégal est organisé en cinq (05) grands territoires appelés Unité de Gestion et de Planification (UGP) qui sont des zones éco géographiques, qui sont des grands bassins versants. Les cinq UGP sont :

1. L'UGP de la vallée du fleuve Sénégal, qui représente une partie du bassin du fleuve Sénégal ;
2. L'UGP du bassin arachidier situé au Centre ;
3. L'UGP de la Casamance, du bassin du fleuve Casamance ;
4. L'UGP Sénégal oriental en zone de socle vers le Kédougou ;
5. Presqu'île du Cap-Vert.

Les UGP sont divisés en sous-UGP, qui sont des sous-bassins versants. La particularité est que dans les sous-UGP on a des communes. La limite du territoire de la sous-UGP ne découpe pas la commune en deux parties. **La sous-UGP intègre intégralement le territoire de la commune. Ainsi, la commune devient le plus petit espace de gestion de la ressource en eau au niveau local.**

Les bassins versants au Sénégal ne sont pas des BV qui respectent la cohérence hydrologique, mais plutôt la cohérence administrative.

L'UGP et la sous-UGP peuvent diviser une région ou un département, qui est une limite administrative beaucoup plus grande, mais pas une commune. Toutes les communes sont intégralement situées dans des sous-UGP.

Des instances de concertation sont en mise en place à tous les niveaux, UGP, sous-UGP et commune. Les différentes instances par espace de gestion sont :

- Au niveau UGP : comité de gestion et de planification de l'eau ;
- Au niveau sous UGP : sous-comité de gestion et de planification de l'eau ;
- Au niveau commune : des plateformes ou le comité communal de l'eau.

Principale difficulté actuelle dans la mise en œuvre de la GIRE est le « **comment articuler les différentes instances de concertation ?** » :

Qui va présider l'instance de concertation au niveau de l'UGP ? du moment où il y a plusieurs gouverneurs de régions ;

Quels sont les acteurs qui représenteront l'échelon inférieur (sous-UGP) ?

Quelle serait la limite de ces instances de concertations ? qui prennent en compte plusieurs territoires administratifs, des instances faitières, des agriculteurs et groupement d'industriels, et les services techniques. Comment se fera la représentation des acteurs ?

*Le Sénégal se trouve dans une phase de recherche action pour la construction de l'articulation de la GIRE. A cet effet, le territoire est structuré en UGP et Sous UGP, et la commune est la plus petite unité de gestion locale de l'eau.*

*Les communes sont intégralement intégrées dans les sous-UGP. Ainsi, la limite administrative prime sur la limite hydrographique. L'UGP englobe plusieurs territoires administratifs.*

### **Cas spécifique du Burkina :**

Présenté par Mme Fatimata BARRO du SPGIRE

Les organes et les instances de concertation pour la gestion de l'eau au BF sont les suivantes :

Organes et instances sont :

- Le comité de bassin est l'organe de l'AG constitutive ;
- Le CA est l'organe du CB ;
- La DGEA opérationnalise les recommandations du CA ;
- Le CLE est l'instance locale de concertation, avec comme organes, le bureau exécutif appuyé par le CPAS (*commission d'animation, de programmation et de suivi-évaluation*) pour les aspects techniques.

Articulation entre CB et CLE : le CB est le garant de la cohérence de la gestion du BV. Il existe une bonne articulation et une synergie entre ces instances au niveau national. En concret ; le Comité Local de l'Eau (CLE) est à l'échelle du sous bassin ce qu'est le Comité de Bassin (CB) à l'échelle du bassin versant. Les décisions et planifications des CLE sont soumises au CB pour validation et autorisation. Le CLE fait remonter au niveau du CB les problèmes et enjeux qui sont supérieurs pour recueillir avis et orientations. Le CB regroupe le plus haut niveau de prise de décision politique car composé du haut niveau de l'administration, des collectivités territoriales et des grands usagers du Bassin. C'est le CB qui donne l'accord au CLE pour la recherche et la ratification de partenariats afin d'appuyer financièrement et techniquement les actions terrains du CLE.

---

### **Thème 3 : Partage d'expériences sur les enjeux prioritaires portés par les CLE : eau potable, assainissement, biodiversité, adaptation au CC...**

Les communications sont assurées par M. Ndiogou Ba, Agent de la division Planification et Systèmes d'Information (DGPRE), Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Sénégal ; Mme Mbayang Gueye ; et M. Benjamin KONANE.

#### **Cas du Sénégal** : choix des enjeux et méthodologie employée

Cette présentation a été faite par Mme Mbayang Gueye qui a fait la présentation de la méthodologie de travail des commissions thématiques.

Après la validation des thèmes du diagnostic en assemblée plénière, la méthodologie de travail retenue a été :

- La constitution d'un groupe de travail ;
- L'identification d'un thème à traiter. Le thème choisi est traité en plénière de manière collective afin de recueillir les avis et recommandations ;
- La formation d'un groupe de travail basé sur le volontariat. Ce groupe de travail (GT) traite le thème identifié et élabore un dossier technique. Le dossier technique est lié au diagnostic de la ressource. Le GT élabore un programme d'action via des programmes de mesures avec des fiches d'action ;
- Validation en assemblée plénière du dossier technique ;
- Les actions validées en assemblée plénière sont mises en exécution.

**Cas du Burkina Faso** : par M. Benjamin suivi du témoignage du SG du CLE Vranso 3 sur les actions posées par le CLE en matière d'enjeux prioritaires identifiés.

Sa présentation a porté sur les enjeux portés par les CLE avec un accent mis sur les **Enjeux majeurs des Espaces de gestion des CLE Poni 2, Poni 3, Bougouriba 6 et 7.**

Les grands enjeux sont liés à :

- La qualité de l'eau due à la pollution par l'orpaillage, les rejets industriels non traités les produits agricoles ;
- L'ensablement et comblement du cours principal du fleuve Kou ;
- L'érosion et dégradation des berges des cours d'eau du sous bassin ;
- Le gaspillage de l'eau ;
- L'assèchement précoce des cours d'eau.

➤ **M. Etienne BOULOU**, SG du CLE Vranso3 dans la Région Ouest au BF

Au regard des enjeux présentés et en collaboration avec l'Agence de l'Eau du Mouhoun (AEM), le CLE a pu identifier et mettre en œuvre avec les populations les actions suivantes :

- Réalisation des diguettes et digues érosives pour protéger un barrage ;
- Mise en place de haies vives pour protéger les berges des barrages ;
- Appui à la mise en place de vergers au profit des populations pour libérer les abords des barrages ;
- Lutte contre les plantes envahissantes en collaboration avec les pêcheurs sur une superficie de 5ha ;
- Réalisation de couloirs d'accès aux points d'eau au profit des éleveurs pour éviter les conflits d'accès à l'eau.

## TABLE RONDE 3 : PARTAGE D'EXPERIENCES SUR DES OUTILS DE PROGRAMMATION (ECHELLE LOCALE)

Les panelistes de cette session étaient composés de M. Vincent Toreau, Directeur/Animateur de la CLE – SAGE du bassin versant de l'Huisne ; du Dr Barro, Chargée de l'Appui Conseil au Secrétariat Permanent pour la GIRE ; et de M. Seydina Ababacar Laye Ndiaye

### ➤ **France :**

M. Vincent TOREAU a fait le retour d'expérience sur la programmation : cas pratique de la planification à l'opérationnalisation du SAGE.

L'opérationnalisation se fait à travers des outils contractuels qui sont des outils de financement, outils qui vont aider à la mise en œuvre opérationnelle et concrète des actions définies. Ces outils sont les contrats territoriaux.

5 contrats territoriaux à l'échelle des 3 SAGE du bassin de la Sarthe pour environ 25 millions d'euros de travaux et d'études programmés.

L'outil contrat territorial est un outil financier réfléchi par l'AE pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle des SAGE.

Le contrat est validé par la CLE du SAGE concerné. La gouvernance du contrat est assurée par un comité de pilotage.

### ➤ **Cas du Burkina** avec Mme Fatimata BARRO :

Documents de planification et leur articulation au niveau des AE au BF sont de deux types : les documents de planification stratégique et les documents de planification opérationnelle.

- Documents de planifications stratégiques sont : les SDAGE et les SAGE
- Documents de planification opérationnelle sont : PPI et PGE

Pour opérationnaliser le SDAGE, un PPI est élaboré par l'AE et validé par le CB avec une durée de mise en œuvre de 5ans.

Le PGE est élaboré par le CLE pour opérationnaliser le SAGE. Ce document est validé par le **gouverneur coordonnateur** par un arrêté. Sa durée de mise en œuvre est de 5ans. Pour le moment, il n'existe pas de SAGE adopté au Burkina Faso. Pour permettre la conduite des activités par les CLE, les plans d'action participatifs sont élaborés sur 3 à 5 ans.

### ➤ **Retour d'expérience du Sénégal** sur l'initiative de GIRE locale dans la zone des Niayes : cas de la PLE de Diender-Kayar présenté par M. Seydina Ababacar Laye Ndiaye

Le projet GIRE intervient dans 5 communes réparties en 3 zones que sont :

- La zone de Darou-Khoudoss – Mboro
- La zone de Mont-Rolland
- La zone de Diender – Kayar

Contexte de mise en œuvre du projet :

- **La baisse des eaux souterraines** : la nappe superficielle et la nappe profonde
- **Les Multi-usages** : AEP (consommation locale + Dakar), Agriculture, Elevage, Industries et Mines

Les **Enjeux sur la ressource en eau** sont :

- Surexploitation des nappes
- Multiplication des motopompes
- Pollution/ Salinisation

- Changement climatique
- Croissance démographique
- Pression foncière
- AEP et assainissement limité
- Creusement des inégalités
- Impacts des industries minières
- Conflits

Aperçu de la **Plateforme locale de l'eau (PLE) de Diender-Kayar** :

Les acteurs locaux ont mis en place une instance de concertation (= PLE) et élaboré, à partir des enjeux de leur territoire, un plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau (= PLGIRE)

**Activités PLGIRE** se déclinent comme suit :

- Analyse du recensement des ouvrages hydrauliques
- Enquête sur les pesticides
- Campagne de reboisement durant l'hivernage 2021

## Synoptique des travaux du premier jour

Gouvernance locale de l'eau : expériences partagées

<b>Structure</b>	<b>France</b>	<b>Burkina Faso</b>	<b>Sénégal</b>	<b>Cote d'ivoire</b>	<b>Observations</b>
<b>Spatialisation du territoire</b>	Cohérence hydrologique avec une mise en exergue du bassin versant et sous bassin comme espaces de gestion de la ressource en eau	Cohérence hydrologique avec une mise en exergue du bassin versant et sous bassin comme espaces de gestion de la ressource en eau	Adoption d'une particularité du découpage du territoire en UGP et sous-UGP et communes La cohérence administrative est mise en avant avec la commune comme territoire cohérent de gestion de la ressource en eau	De l'expérience du haut Bandama ; la Côte d'Ivoire est dans une dynamique de construction de la GIRE	Est mis en avant la cohérence hydrologique Cas spécifique du Sénégal qui met en avant la cohérence administrative dans les sous UGP et conserve la commune comme espace cohérent de gestion de la ressource en eau au niveau local.
<b>Documents de planification stratégiques et opérationnelles</b>	SDAGE SAGE	SDAGE <ul style="list-style-type: none"> <li>• PPI</li> </ul> SAGE en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>• PGE</li> </ul>	Inexistant	6 décrets adoptés sur 17	
<b>Instances de concertation et leur animation</b>	CB CLE <ul style="list-style-type: none"> <li>• Syndicats mixtes</li> <li>• Contrat territoires</li> </ul>	CB CA <ul style="list-style-type: none"> <li>• Direction Générale</li> </ul> CLE	Recherche de la meilleure forme de gestion et d'animation	Expérience de mise en œuvre du Comité Local de l'Eau du Haut Bandama en cours	
<b>Leçons apprises.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficile conciliation entre les limites hydrologiques et celles administratives ;</li> <li>• Nécessité de regroupement territorial ;</li> <li>• Trop d'acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence d'un SAGE</li> <li>• Mise en place de PGE</li> </ul>	Mise en œuvre d'un projet pilote au niveau du sous-UGP de la Somone piloté par la DGPRE et en vue de capitaliser des approches	Un ancrage institutionnel de la GIRE est nécessaire.	

## Des expériences partagées

La France a une gestion des ressources en eau structurée avec des SDAGE, SAGE, et surtout une mise en œuvre assidue dans le temps avec une bonne animation des instances du CB et de CLE avec des animateurs SAGE à travers les contrats territoriaux.

Le Burkina est dans la dynamique de l'expérience de son premier SAGE toujours en cours d'élaboration. Mais pour pallier aux manques de cet outil, les PGE permettent aux CLE de dérouler les actions sur la portion de leur territoire.

Le Sénégal, dans la construction de sa GIRE, est dans la phase recherche action pour capitaliser l'expérience GIRE au travers des instances mises en place dans la sous-UGP de la Somone, pour accélérer le déploiement de la GIRE à tous les niveaux. La Côte d'Ivoire compte sur les retours d'expériences pour s'inspirer, dans la perspective d'un meilleur ancrage institutionnel de la GIRE.

# Jour 2

---

La deuxième journée de l'atelier régional de partage d'expérience a connu la tenue d'une table ronde qui a traité de 3 thématiques et était animée par 7 panélistes. Puis s'en est suivie la séance des travaux de groupe.

## **TABLE RONDE 4 : PARTICIPATION DES ACTEURS**

### ***L'importance de la mobilisation des acteurs***

**Pr. Abdou Salam Fall.** Sociologue, Directeur de Recherche titulaire des Universités (de classe exceptionnelle), Membre de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal, Responsable de la Formation Doctorale "Sciences Sociales appliquées au Développement" ETHOS, UCAD, Laboratoire de Recherche sur les Transformations Économiques et Sociales (LARTES-IFAN), Institut Fondamental d'Afrique Noire (IFAN), Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD).

### ***Thème 1 : Les enjeux de l'approche participative et de la mobilisation sociale dans l'intervention en développement***

Un plan de 4 points :

- I. Quelques évidences relatées par des auteurs
- II. La participation versus la gouvernance multidimensionnelle
- III. Constats majeurs relatifs à la participation citoyenne
- IV. Conclusion

### **Le pS-Eau, structuration et fonctionnement de réseaux multi-acteurs**

Présentation par Perrine BOUTELOUP, chargée de mission-réseau Burkina Faso, suivie de la présentation du réseau pS-Eau Sénégal.

Présentation en duo, qui dans un premier temps a mis l'accent sur la présentation du réseau neutre et dans le second temps singularisé au cas spécifique du Sénégal.

Le programme Solidarité Eau (pS-Eau) est un réseau multi-acteurs français qui s'engage pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement ainsi que pour la gestion durable des ressources en eau (ODD6) dans les pays en développement. Le pS-Eau favorise les échanges et organise la concertation entre les acteurs depuis plus de 30 ans.

Le pS-Eau a un statut associatif avec plus de 40000 correspondants et 88 membres à travers le monde.

Les activités du pS-Eau sont entre autres :

- Production et diffusion de connaissance ;
- Accompagnement des initiatives locales ;
- Mobilisation pour l'eau et l'assainissement.

Le pS-Eau travaille à l'articulation EAH et GIRE à travers :

- Veille sur les thématiques connexes et englobantes ;
- Information, diffusion aux acteurs CDNG ;
- Mise en lien entre acteurs CDNG et acteurs institutionnels GIRE ;
- Capitalisation d'expériences ;
- Articulation CD, projet SI et coopération institutionnelle des Agences de l'eau.

La **plateforme pS-Eau du Sénégal** travaille à améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de la population du Sénégal de manière globale. Mais de façon spécifique, il s'agit de :

- Favoriser les échanges entre les acteurs du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Renforcer les compétences des acteurs et leurs connaissances du secteur E&A au Sénégal ;
- Mieux connaître et valoriser les expériences innovantes et réussies.

Les acquis du pS-Eau au Sénégal sont :

- **16 projets** eau assainissement **CDNG** ont démarré en **2021**
- Depuis 2010 : **275 actions** de coopération décentralisée française avec le Sénégal
- **17 ONGs ou associations** impliquées dans des actions de coopération en **2021**

Les plateformes pays permettent de coordonner les actions, de mettre en place des méthodologies d'intervention, et d'augmenter la qualité et quantité des projets.

Le pS-Eau permet également la remontée de l'information vers la France. Il s'agit entre autres de :

- **Inform**er sur le secteur EAH au Sénégal (cadre sectoriel, actions, acteurs...);
- **Faciliter les échanges** entre acteurs français et avec les acteurs sénégalais (mise en relation, partage d'expériences...);
- **Suivre et valoriser les actions** des acteurs français ;
- **Appui-conseil aux porteurs de projets**, en s'appuyant sur la connaissance du pays (appui-conseil, formations, ateliers...).

**Pr. Bi Tié Albert GOULA** : Processus de mobilisation des acteurs en cours en Côte d'Ivoire  
**Cas du projet GIRE : cas du haut Bandama**

### **Thème 2 : processus de mobilisation des acteurs du bassin du CLE du haut Bandama**

Se basant sur les problématiques du bassin et de la situation dommageable sur la ville de Bouaké, la mobilisation des acteurs autour de ces enjeux a suivi plusieurs étapes. Les étapes du processus de mobilisation des acteurs ont été comme suit :

1. Information des Directions Régionales du Ministère des Eaux et Forêts du Haut Bandama ;
2. Typologie des Acteurs – Identification - Localisation et Echanges téléphoniques ;
3. Visite dans le sous bassin aux Administrations, Collectivités, Associations et structures privées (Juin, 2021) ;
4. Organisation d'un atelier au niveau de Bouaké (Juin 2021) ;
5. Visite aux administrations et identification des grands aménagements et usagers (Agriculture, Mines, AEP, Chambre d'agriculture régionale de Bouaké et Korhogo, ...);
6. Organisation du 2<sup>ème</sup> atelier à Bouaké en date du mois de janvier 2022.

### **Questions-réponses**

- Partage d'expérience par le cas de Guyane française. Mauvais cas d'illustration.
- Partage d'expérience de Dr Fatimata BARRO : Mobilisation au niveau local qui permet à la base de mettre la pression sur le haut niveau.
- Comment réussir la mobilisation du privé surtout les gros usagers ?  
Exemple de la CI : avantage de l'existence de la confédération des grandes entreprises ; PME ; PMI, qui est impliqué dans le processus d'élaboration

- Cas français : un des piliers est l'aspect normatif avec la police de l'eau et l'agence de l'eau et enfin la veille citoyenne.  
Comment la police de l'eau participe-t-elle à la mobilisation des acteurs ?  
Respect de la réglementation par l'ensemble sur la veille des services de l'état.

## Thème 2 : La pérennité de la mobilisation des acteurs pour la GIRE

Sous question :

L'animation technique à l'échelle des territoires : qui porte ce rôle en France dans les CB, les CLE, les outils de programmation... ? Quels sont les objectifs et résultats attendus de l'animation territoriale ? Qui porte ce rôle d'animation territoriale dans d'autres instances de concertation pour la GIRE dans d'autres pays (2 ou 3 illustrations) ? Quels défis et leçons apprises ?

### Panélistes

**Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER : Maire de Bièvre, présidente de la CLE du SAGE de la Bièvre, vice-présidente du SEDIF :** [propos introductifs](#) : [présentation de la CLE et carte du SAGE avec les enjeux \(not. Baignade\)](#) et « [vie du SAGE](#) » (révision actuelle). [Comment pérenniser l'engagement des membres de la CLE ? quel lien avec l'animateur/trice de la CLE ? freins et leviers d'action de la mobilisation.](#)

## MOBILISER LES ACTEURS AUTOUR D'UNE RIVIERE EMBLEMATIQUE, LA BIEVRE



Difficultés d'organisation de tous les acteurs partageant la ressource.

Enjeux du SAGE : gouvernance, l'aménagement, sensibilisation, communication (i) ; reconquête des milieux naturels (ii) ; amélioration de la qualité de l'eau (iii) ; maîtrise des ruissellements urbains et gestion des inondations (iv) ; valorisation du patrimoine hydraulique (v).

- Début depuis 1997, c'est seulement en 2006 que le périmètre du SAGE a été défini et adopté.
- Importance de l'outil distancié qui permet une inclusion de tous les acteurs même ceux qui avaient déserté la commission.

### Acteurs de la mobilisation

#### ➤ Rôle du Président :

- Conduire la procédure d'élaboration du SAGE (fixer dates, ordre du jour, etc.)
- Solliciter si besoin le Préfet coordonnateur pour l'établissement d'un cadrage préalable
- Soumettre le projet de SAGE à la consultation (départements, régions, communes, établissements publics, comités de bassin)
- Solliciter l'avis de l'autorité environnementale (au moins trois mois avant l'enquête publique)
- Inviter des experts
- Suivre et mettre en œuvre le SAGE

#### ➤ Rôle de l'animateur/trice du SAGE :

## Feuille de route de l'animateur Animation des SAGE

Construire une vision partagée de l'élaboration, de la mise à jour et de la mise en œuvre du SAGE, et du programme de travail de la CLE pour une période de 6 ans.

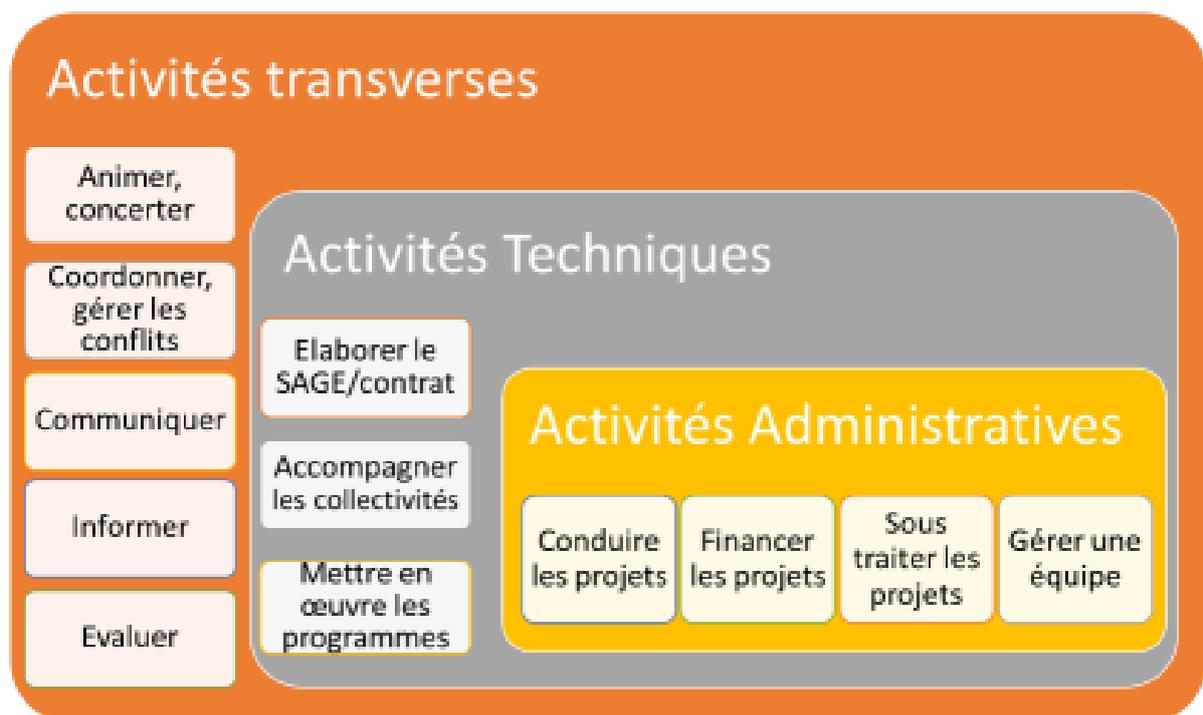
**Mme Anne BELCEOCH** : Politique des AE en matière d'animation (types d'animation, objectifs attendus, accompagnement technique de l'agence...)

Présentation sur l'animation sur le bassin Seine Normandie

L'animation se décline essentiellement dans une logique de projets, au travers des outils de politique territoriale de l'agence, à savoir, les contrats de territoire eau et climat, et les SAGE. Les animateurs doivent faire émerger et suivre les actions inscrites dans la programmation de ces documents et qui concourent aux objectifs de l'agence en matière de gestion de l'eau et de préservation de la ressource, des milieux aquatiques et de la biodiversité.

Rôle des animateurs :

- Etablir un diagnostic de la situation initiale et des problèmes à traiter avec l'ensemble des personnes et organisations concernées ;
- Définir collectivement des objectifs et choisir les moyens de les atteindre ;
- Fixer des indicateurs permettant de suivre l'avancée du projet et ses impacts ;
- Agir en mettant en œuvre le plan d'action décidé ;
- Evaluer la démarche auprès des différents acteurs et en réalisant des bilans.



Source : Etude OIEau 2015 – Compétences théoriques pour exercer le métier d'animateur

**M. Armel SOUMBOUGMA**, Directeur de l'Assistance Technique, du Partenariat et la Coopération, Agence de l'Eau du Mouhoun : [Expérience des sites écoles GIRE 2021, Une innovation de l'AEM.](#)

Que faire face à la persistance des problématiques ? à travers la Recherche action-participative basée sur la mise en place des sites écoles GIRE initiés par l'AEM en 2020.

*Le site écoles GIRE est un concept en expérimentation au sein de l'AEM. Ce concept n'est pas encore dans le dispositif de mise en œuvre de la GIRE au BF mais l'objectif à terme est qu'il y soit.*

Les sites écoles GIRE sont des modèles d'actions structurants dont les résultats et expériences permettront aux CLE ciblés d'être des modèles et d'orienter les futurs investissements sur différentes thématiques au niveau de l'ensemble des CLE de l'espace de compétence du Mouhoun, voire à l'échelle nationale et sous régionale.

La méthodologie du modèle de site école GIRE est basée sur l'apprentissage et la co-construction.

En conclusion, les sites écoles GIRE en expérimentation ont permis d'enregistrer des résultats pour l'amélioration des interventions des CLE.

Ils permettront aux CLE de disposer des modalités opérationnelles pour une protection et une gestion optimale et durable des ressources en eau de leurs espaces de gestion respectifs.

A l'issue de l'exemple des expériences des SEGIRE, il sera procédé à leur validation et à une vulgarisation au niveau national voire international.

## TRAVAUX DE GROUPES

L'ensemble des participants pourront contribuer aux trois tables : 1 groupe travaille 30 minutes sur chaque sujet. Les résultats des réflexions sont capitalisés par le responsable de la Table, puis approfondis avec le groupe suivant.

**Table 1** Comment inciter les acteurs de l'eau à participer à l'instance de concertation ?  
Quels sont les leviers pour la mobilisation des acteurs, selon les échelles ?

**Table 2** Animation territoriale : Qui porte ce rôle, comment cela se structure-t-il dans une instance de concertation de type CB/CLE ?

**Table 3** La cohérence et l'articulation des échelles de planification (pour chaque échelle, quelles instances mobiliser ? pourquoi ? à quel moment ? ...)

Le visionnage d'une vidéo de capitalisation de partage d'expérience de la RCI sur le processus de mise en place d'un instrument de gouvernance de la ressource en eau du sous bassin de haut Bandama.

## Résultat des travaux de groupe

### ➤ Gouvernance des travaux

Désignation de 3 modérateurs et 3 rapporteurs. Un temps de 30 mn est accordé aux échanges en groupe par thématique. Les membres du groupe demeurent inchangés, stables, Cela a permis à chaque groupe de traiter l'intégralité des trois questions. Ainsi, les rapporteurs font le point de la même thématique auprès des trois groupes, et les modérateurs sont unidirectionnels dans l'encadrement des groupes par l'animation du même thème.

### ➤ Restitution des travaux de groupe

**Table 1** Comment inciter les acteurs de l'eau à participer à l'instance de concertation ?  
Quels sont les leviers pour la mobilisation des acteurs, selon les échelles ?

### **Groupe 1 :**

Leur faire comprendre que c'est un lieu pour rendre visible leurs enjeux, leurs intérêts, d'arbitrage des conflits

Sensibiliser à l'intérêt de participer pour défendre leur activité et la visibiliser, rendre également visible leurs difficultés, susciter l'esprit associatif et de concertation

Traiter les intérêts qu'ils ont à échanger entre eux, ce qu'ils peuvent y gagner

Possibilité de développer des projets conjoints

Cela leur permet d'avoir de l'influence

C'est un travail bénévole alors il faut leur demander d'être seulement décisionnaire, alléger la charge

Réduire les sollicitations, alléger la charge de travail, lieu de développement

### Leviers pour la mobilisation

Mise en place de collèges d'usagers et de commissions thématiques : la possibilité de réfléchir sur des sujets précis, la possibilité de mettre en place des groupes de travail

Instrument d'influence personnel et professionnel

Créer de l'animation, une animation solide : Mettre en place un plaidoyer pour motiver les acteurs, aller à leur rencontre, animation dynamique, lien avec les Agences de l'eau

S'appuyer sur la police de l'eau et l'impliquer

S'appuyer sur les élus du bassin

Mettre en place des outils de gestion qui répondent aux intérêts et enjeux des acteurs

### **Groupe 2 :**

Par une participation facilitée (plus de modalités de participation : avec la visio par exemple)

Les inciter en les enrichissant intellectuellement (réunions thématiques avec expertise)

Organiser des temps conviviaux et des moments informels pour faire avancer des sujets parallèles

Organiser des visites de terrain : réalisation du territoire ou partage avec d'autres territoire ou bien comprendre les enjeux du territoire. Le concret est source de mobilisation.

Organisation de classes d'eau : partages d'expériences théoriques et pratiques

Aller à la rencontre des acteurs concernés par les thématiques pour avoir leurs avis et générer leur intérêt à participer. Faire une rencontre thématique. Faire preuve d'écoute

Inviter des personnalités pour susciter l'intérêt, pour approfondir les sujets.

Diversifier l'animation (théâtres forum par exemple)

Mobiliser en mettant en place un slogan, avoir un plan de communication.

Organiser des rencontres sur le terrain, chez les acteurs, les impliquer directement dans l'organisation

Visibiliser les résultats, mettre en avant la valeur ajoutée en participant aux instances

Echelles nationale, BV, sous-BV, communale

1 levier : disposer d'un budget de mise en œuvre des actions avec des lignes identifiées.

Financements locaux

Règlementation disponible et encadrante

1 mécanisme de coordination

1 communication interne et externe

Avoir une vision politique : Communication nationale avec des objectifs clairs / Stratégie

1 plan d'actions/ 1 programme : planification partagée et participative. Des outils de sollicitation pour la MO (appel à projets)

Décliner la politique nationale en local – se coordonner et faire du lien avec les instances supra  
S'appuyer sur des personnes motrices.

### Sous-BV

Budget participatif et plan d'actions.

Création d'espaces de partage d'intérêts économique et d'usage

Pouvoir mobiliser du financement local, notamment les collectivités pour les impliquer

Contrat territorial eau (=plan d'actions) : mise en adéquation avec le national mais liberté d'initiatives et de proposer des projets  
Contrats pluriannuels avec une vision moyen terme  
Mettre en place des accords avec des engagements locaux

### **Groupe 3 :**

Démontrer que l'eau est une ressource importante qui malgré son apparente abondance → rareté, gestion durable, sensibilisation GIRE donc au-delà des usages et des besoins  
Réglementation et nécessité de protection des ressources, malgré cela il faut tout de même inciter en sensibilisant les usagers sur leur intérêt à participer  
Mettre en place des redevances d'eau : que fait-on avec ? Ils peuvent prendre part à la mise en place de ces budgets  
Contact permanent avec les acteurs : outils de communication (plateforme Whatsapp pour rester en contact).  
Une bonne documentation  
Mécanisme de financement pour les projets  
Intérêt de promouvoir la GIRE  
Pas trop de technique, laisser la parole aux pratiques et territoires, quels bénéfices ?  
Illustrer par des projets, des bénéfices pour les territoires, et les pratiques et améliorations du quotidien  
Responsabiliser par rapport au changement climatique  
Mobilisation entre pairs  
Rappeler le fonctionnement des instances et rappeler l'utilité  
Créer un cadre d'expression des problématiques rencontrées dans les territoires  
Valoriser la mise en interaction entre les acteurs qui ne sont pas forcément en contact en temps habituel  
Prise de décision participative  
Valeur économique de l'eau : ne pas mettre en avant les aspects financiers mais les résultats/  
Incitations positives  
Pas de paiement = pas de participation  
Sensibiliser les participants, les motiver  
Expliquer les pénalités  
Inciter les acteurs en leur expliquant qu'ils participent à des instances des décisions, cela aura de l'impact et on va traiter de leurs intérêts/enjeux/priorités. Accès aux financements.  
Accès à l'information  
Mutualisation des efforts, projets conjoints

S'appuyer sur des personnes convaincues, ambassadrices avec une influence politique et médiatique  
Mettre en place des mécanismes de redevabilité et de suivi (participation aux instances mais également aux projets). Exclusion des instances en cas de non-participation.  
Identifier les thématiques prioritaires pour mobiliser les acteurs autour de celles-ci.  
Réponse aux sollicitations des acteurs, outils de satisfaction, c'est plus facile de mobiliser  
Créer du lien entre les cadres de concertation GIRE et les autres cadres de concertation des acteurs locaux, mais aussi avec les instances aux diverses échelles : créer les passerelles  
Créer des temps de formation et d'information  
Avoir une représentation équilibrée et à tous les niveaux, ne pas oublier certains intérêts  
Diffuser les bonnes pratiques  
Possibilité de mise en œuvre de projets et mobilisation via les COPIL  
1 bonne réglementation et sa bonne application. Mettre en place des mécanismes

**Table 2** Animation territoriale : Qui porte ce rôle, comment cela se structure-t-il dans une instance de concertation de type CB/CLE ?

**Synthèse des trois groupes, pour chaque pays :**

Cas du **Sénégal** où plusieurs échelles : la commune / sous UGP & UGP.

- Au niveau commune : la PLE (acteurs de la commune) : un président (projet pilote au Sénégal avec le GRET)
- Au niveau sous-UGP : le SCGPE Somone (4 conseils : Usagers / organismes d'appui / STD / collectivités territoriales) et présidence (gouverneur) + secrétariat technique (DGPPE + STD).
- UGP : rien pour l'instant

**Burkina Faso :**

- Au niveau des CLE : un animateur ou pas ? Il y a la CPAS (commission programmation animation et suivi) qui anime le CLE
- CB : la direction nationale ?

**France :**

- Niveau bassin : le secrétariat de l'agence
- Syndicats mixtes au niveau des sous-bassins

Besoin de faire le comparatif de fonctionnement des pays.

Pour la France : détail des CLE qui s'articulent avec syndicats mixtes et commissions : instances de concertation mais sans moyens financiers (syndicats mixtes), échelle sous-bassin.

A l'échelle CB : appui de l'État et du secrétariat technique

Au niveau du Burkina : parallèle d'info : au niveau national le CNE, la subdivision au niveau des échelles hydro (CB : comité admin pour orientations et DG de l'agence pour animation)

Au niveau bassin : CLE : concertation avec co-animation DG de l'Agence. Mais disposent aussi de commissions précises et par la déclinaison PGE assurent échelle territoire

Échanges sur l'animation en elle-même et sur les nécessités : besoin d'avoir de la technique à tous les niveaux pour ancrage et dynamique. S'appuyer sur des acteurs représentatifs du territoire : permettre concertation forte et légitimée. Besoin de financements de ces espaces et des animations.

Instances de coordination des animateurs : créer du lien entre les animateurs du territoire. AESn : assure une animation à échelle bassin et territoriale : réunions échange et infos sur dynamiques du secteur. Burkina : comité inter secteurs de l'eau : réunion thématique où CB assure le rapportage ;

Besoin d'aller-retours et partage.

Besoin d'ouvrir ces espaces à des stratégies de com et de médiatisation pour avoir approche et écoute des usagers et avoir raccrochement avec les acteurs du territoire

Rôle qui peut être donné dans ces instances de concertation aux acteurs en tant qu'ambassadeurs de la GIRE : signer des chartes d'engagement moral et porter les valeurs de la GIRE et les dynamiques territoriales.

**Table 3** La cohérence et l'articulation des échelles de planification (pour chaque échelle, quelles instances mobiliser ? pourquoi ? à quel moment ? ...);

#### **Groupe 1 :**

Les différentes échelles de planifications sont :

#### **Sénégal**

- il y a trois niveaux de territoire : l'échelle communale, départementale et l'échelle nationale/ Il peut y avoir une subdivision en forme d'UGP qui va au-delà des échelles administratives.
- DGPRE : UGP (plusieurs sous UGP), Sous UGP (plusieurs communes) et communes.. Les pôles naturels seront des territoires qui pourront regrouper plusieurs régions administratives selon les spécificités culturelles et environnementales. Le découpage administratif actuel n'est pas forcément en cohérence avec les territoire de GIRE.

#### **Burkina**

4 échelles de planification :

- Sous régionale : espace de compétence des bassins
- Nationale : plan d'action GIRE et programmes nationaux
- Le bassin hydrographique, c'est à ce niveau que s'élaborent les SDAGE
- Le sous bassin, niveau d'élaboration du SAGE, espace de compétence des CLE

#### **Côte d'Ivoire**

Processus en développement

En matière de GIRE, la gestion se fait par bassin hydrographique. La gestion administrative n'épouse pas forcément les régions administratives : exemple Bandama sur plusieurs régions. Il y a une loi sur le transfert des compétences pour une gestion à partir du niveau le plus bas : local. Au niveau national et au niveau des sous bassins. Les préfets peuvent être amenés à gérer plusieurs instances dans la gestion de l'eau ce qui la complique.

La difficulté d'imbriquer logique administrative et hydrographique. La déclinaison peut se faire de différentes manières. En France par exemple, comment arriver à rentrer l'articulation d'une logique hydrographique dans les schémas administratifs ? L'enjeu d'établir des passerelles est primordial. Les initiatives locales sont une première solution.

Dans la délimitation des espaces / logiques territoriales, il faut prendre en compte la logique hydrographique et hydrogéologique. Les enjeux politiques peuvent influencer. Certains acteurs s'interrogent sur la cohérence de suivre les logiques politiques.

Une solution est proposée en donnant aux préfets le rôle de représentant des acteurs de la GIRE.

Les échelles de planifications peuvent être différentes dans le cas des eaux transfrontalières.

Y a-t-il suffisamment d'échelles de planification de la GIRE ? Nos logiques sont-elles suffisantes et adaptées ?

Sur l'articulation, le problème de sectorisation complique le lien entre les différents services et la protection / l'accès à la ressource.

Les instances à chaque échelle : transfrontalières ou nationales ? Quelle hiérarchie ? Des chartes sont ratifiées par différents chefs d'états donc les pays signataires s'accordent sur la gestion.

Les États sont les premières instances à impliquer.

### Groupe 2 :

Echelle	Instances	Raison	Période
<b>Sous régionale</b>	Comité transfrontalier de gestion des eaux Autorité de bassin	Une gestion concertée des eaux Coordination des interventions dans le bassin Etudier les besoins spécifiques de l'aval et l'amont	Annuel A chaque besoin particulier
<b>Nationale</b>	Comité national de l'eau / multisectoriel Conseil national de l'eau (OSC, chercheurs, coutumiers)	Nécessité d'avoir un comité technique	2 fois par an et sur convocation à chaque besoin
<b>Locale</b>	Comités de bassin, CLE, Comité de Gestion et Planification, Comité Communaux de l'eau	Gestion des conflits d'usage, meilleure perception des enjeux locaux, implication des acteurs/ populations	2 fois par an et sur convocation à chaque besoin

Est-ce que les différentes instances locales doivent être impliquées dans les échelles locales ?  
Il faut qu'il y ait une liaison

Les CLE devraient identifier dans chaque sous-bassin un représentant pour faire remonter leur travail au niveau des comités de bassins. Les CLE doivent avoir un rôle fédérateur. Il faut qu'il y ait une articulation structurelle. Le comité de bassin et les comités locaux doivent communiquer et être regroupés.

Il y a un lien fonctionnel entre les comités de bassin et de sous bassin. L'agence doit appuyer les bassins et donner des conseils sur la GIRE aux autres structures sans qu'il y ait un lien ombilical.

### Groupe 3 :

Témoignage de la France : loi sur l'eau à l'échelle nationale, SDAGE au niveau des bassins et SAGE au niveau local, au niveau plus bas dans un domaine plus large : plan local d'urbanisme.

Notion de compatibilité à prendre en compte pour assurer la cohérence des documents de planification. La révision des documents de planification et la prise en compte des enjeux régulièrement permettent d'assurer une politique de GIRE durable. Timing de 3 ans pour se mettre en conformité avec les règles définies par les SDAGE et SAGE.

Plus on est au niveau macro plus la politique doit être fine afin qu'au niveau local il y ait des activités techniques.

Il est urgent de prendre en considération les eaux souterraines dans le processus de gestion des ressources en eau.

## Clôture des travaux de l'atelier

### Mot clés

- Partage ;
- Echange ;
- Apprentissage ;
- Groupe-Pérennité ;
- Renforcement de capacités ;
- Partage d'expérience ;
- Communauté de travail ; collectif ; processus d'apprentissage ; ouverture ;
- Apprentissage ;
- Echange sud-sud ;
- L'eau patrimoine universel ;
- Co-construction ;
- Continuité ;
- Action ;
- Compétence ;
- Persévérance ;
- Diversité ; pluralité (plusieurs GIRE dans la démarche) ; consensus ;
- L'innovation en partenariat ;
- Coopération ; mutualisation ;
- Mobilisation et avenir ;
- Convivialité ;
- Intergénérationnel;
- GIRE.

# Jour 3

---

Le troisième jour a été marqué par la visite de la lagune écotouristique de la Somone

Photos : crédits OiEau





